**4e Atelier sur le renforcement du rôle des parlementaires**

**des États membres de l’OIF dans le processus de l’EPU**

**Genève, 5 septembre 2022**

**Cérémonie d’ouverture**

**Déclaration de S.E.** **M. Makaila AHMAD,**

**Représentant permanent du Tchad**

**auprès de l'Office des Nations Unies à Genève,**

**Président du Groupe des Ambassadeurs francophones**

Monsieur le Secrétaire général de l’Union interparlementaire,

Monsieur le Secrétaire général parlementaire de l’Assemblée parlementaire de la Francophonie,

Monsieur le Représentant permanent de l’Organisation internationale de la Francophonie à Genève et à Vienne;

Monsieur le Directeur de la Division des mécanismes relevant du Conseil des droits de l’Homme et des instruments relatifs aux droits de l’Homme,

Mesdames, Messieurs,

Honorables, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, d’Andorre, de Belgique, du Cambodge, du Cameroun, de Grèce, de Haïti, du Liban, de l’île Maurice, de Moldavie, du Niger, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, des Seychelles et du Togo, je tiens à saluer votre présence à Genève et vous souhaiter, au nom du Groupe des ambassadeurs francophones, une cordiale bienvenue.

Comme indiqué par le Représentant permanent de l’OIF tout à l’heure, depuis plus de 10 ans, les États membres de l'OIF, bénéficient d’un accompagnement fort appréciable en amont, pendant et en aval du passage devant le groupe de travail de l’EPU.

Ainsi, les séminaires que l’OIF organise en coopération avec le HCDH depuis 2008, sont l’un des aspects de cet accompagnement qui du point de vue des États membres, sont très utiles. Ils permettent notamment à ceux des États qui se sont déjà soumis à l’examen de partager leur expérience de la préparation et du passage devant le groupe de travail de l’EPU avec ceux qui le préparent. Il s’agit à terme de constituer une base de bonnes pratiques mise à la disposition, d’abord des États francophones, puis de tous les États membres de l’ONU à travers nos contributions aux travaux du CDH.

Mesdames et Messieurs,

Pour en venir plus spécifiquement à l’objet de notre rencontre de ce jour, je me félicite de l’organisation de cet atelier et voudrais profiter de cette tribune pour adresser au nom des membres du GAF mes remerciements à l’OIF et au Haut-Commissariat pour les efforts inlassablement déployés pour nous accompagner dans cet exercice qui est, il faut le dire, l’une des réussites du CDH.

Honorables, Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Votre présence ici témoigne de l’engagement commun des États de l’espace francophone à prendre leur part dans les efforts menés par la Communauté internationale, en vue de la promotion et de la protection effectives des droits de l’Homme.

C’est pourquoi ce 4e atelier, tout comme ceux qui l’ont précédé, donne l’occasion de souligner l’importance capitale du rôle des parlementaires dans l’animation et le fonctionnement de l’État et par-delà dans la mise en œuvre effective des recommandations formulées et acceptées à l’issue de l’Examen périodique universel.

Je me réjouis donc des échanges que vous aurez et des conclusions qui en émaneront. Je peux vous assurer que le Groupe des Ambassadeurs francophones s’en saisira pour en partager la substance avec toutes les parties prenantes du Conseil des droits de l’Homme au cours de ses sessions à venir, et notamment la 51e qui débutera le 12 de ce mois.

Je vous souhaite d’excellents travaux et vous remercie de votre aimable attention.